

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 3 MAI 2016**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, troisième jour du mois de mai deux mille seize, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Andrée Clouâtre, maire d'Henryville et M. Mario Van Rossum, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Également présents : Mme Caroline Roberge, aménagiste, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1732-05-16 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1733-05-16 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 5 avril 2016 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1412

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1412 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise une modification de la largeur minimale d'un lot intérieur et d'un lot d'angle pour le secteur sud de la rue Saint-Denis, à l'ouest de la rue Champlain et face au canal de Chambly.

1.1.2 Urbanisme - Divers

A) Demande d'extension de délai - Premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé

Considérant l'envergure des travaux à réaliser dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement afin de satisfaire aux attentes du MAMOT, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander une extension du délai accordé jusqu'au 17 juin 2016 pour le dépôt du projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération.

2.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2.1 MSP - Conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie

Le directeur général dépose une missive du ministère de la Sécurité publique à l'effet que la MRC du Haut-Richelieu et ses municipalités ont été ciblées dans le cadre d'analyse des impacts de l'abolition de l'article 11 du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal (clause grand-père).

3.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.1 Conseil économique du Haut-Richelieu

3.1.1 Représentants du CEHR

Les membres du conseil recevront les représentants récemment entrés en fonction du Conseil économique du Haut-Richelieu, à savoir M. Renel Bouchard, président, M. Christian Blais, directeur général, Mme Érica Zoia, directrice générale adjointe et Mme Isabelle Charlebois, gestionnaire touristique, le tout préalablement à la séance du conseil du 11 mai prochain.

3.1.2 Entente tripartite de développement culturel

Le directeur général soumet qu'une ressource du Conseil économique du Haut-Richelieu, à raison d'une demi-journée par semaine, prendra en charge la coordination de certains projets assumés antérieurement par le Conseil économique du Haut-Richelieu dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente tripartite de développement culturel 2016-2018.

3.2 FDT

3.2.1 Répartition pour l'année 2016

Les membres du comité administratif échantent en vue d'établir un processus équitable qui devrait guider le mode de répartition du Fonds de développement des territoires pour l'année 2016. À cet effet, le dossier sera discuté avec l'ensemble des membres du conseil préalablement à la séance ordinaire du 11 mai prochain.

3.2.2 Fermeture de la CRÉ Montérégie Est - Surplus

Le directeur général soumet qu'un surplus résiduel approximatif de 1,2\$ million sera redistribué aux neuf MRC du territoire de la CRÉ Montérégie Est suite à sa fermeture.

3.2.3 Reddition de compte

Le directeur général mentionne que le formulaire de reddition de compte transmis par le MAMOT pour l'utilisation du Fonds de développement des territoires est plus exigeant que les rapports antérieurs. Cette situation va à l'encontre de l'initiative gouvernementale d'allègement des redditions de comptes pour le monde municipal et ce, suite au rapport Perreault. Des représentations seront faites par certains représentants de l'ADGMRCQ afin de vérifier si le MAMOT maintiendra ce formulaire qui nécessitera beaucoup de temps à remplir puisqu'il serait même exigé de fournir copie des comptes de dépenses de déplacement des employés du CLD, etc. Par ailleurs, il est précisé que lors de la signature de l'entente entre le MAMOT et toutes les MRC du Québec pour l'obtention du Fonds de développement des territoires, un engagement a été pris à l'effet de produire une reddition de compte. Toutefois à cette époque, tous étaient en mesure de s'attendre à ce que la reddition de compte soit allégée. À suivre.

3.3 MTMDET - Aide financière - Piste cyclable

Le directeur général soumet que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a débloqué une somme de 2\$ millions pour l'entretien des pistes cyclables de la Route verte. Les effectifs de la MRC produiront une demande de remboursement des frais d'entretien intervenus.

APARTÉ Produit d'appel touristique montréalais - Pistes cyclables

Mme Caroline Roberge soumet l'initiative de Tourisme Montérégie à l'effet de réaliser un Plan directeur pour publiciser un produit d'appel de la Montérégie en ce qui a trait aux pistes cyclables privilégiées par les excursionnistes, ce qui génèrera un essor économique pour tous les territoires. Les membres du comité administratif recommandent d'adhérer à ce projet et de participer, par la fourniture de 20 heures en ressources et non monétaires, à la réalisation de ce Plan directeur qui sera également un outil de promotion touristique pour le Haut-Richelieu.

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

2.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 11 mai prochain.

4.1.2 Dépôt du rapport prévisionnel et de l'état comparatif

Le directeur général soumet que le rapport prévisionnel et l'état comparatif semestriel seront déposés aux membres du conseil le 11 mai prochain (art. 176.4 du C.M.).

CAPV2016-05-03

4.2 Fonctionnement - Divers

4.2.1 Réunion du comité administratif

1734-05-16 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE la réunion des membres du Comité administratif du 31 mai 2016 soit reportée au 3 juin 2016, 9h00.

ADOPTÉE

4.2.2 Demandes d'appui

A) MRC Pontiac et d'Antoine-Labelle - Programme d'aide au développement du transport

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer la dénonciation des modifications apportées au Programme de développement du transport collectif, volet 2 afin que la contribution de base revienne à 100 000\$ et non 75 000\$ et que les transports adapté et collectif puissent conserver leur surplus accumulé sans impact sur pour leur contribution de base.

B) MRC de Lac-Saint-Jean-Est - Majoration des budgets - Programme RénoRégion

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est afin que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire majore substantiellement les budgets consentis à la Société d'habitation du Québec pour soutenir le Programme RénoRégion.

4.2.3 Invitation adressée à l'Honorable Justin Trudeau - Gala militaire

Il est mentionné que le Gala militaire prévu le 19 mai 2016 est reporté à l'automne 2016. À cet effet, les membres du comité administratif souhaiteraient une participation massive des représentants de la MRC du Haut-Richelieu. Le tout sera rediscuté lorsque la date sera connue.

Par ailleurs, copie de la missive transmise à l'Honorable Justin Trudeau pour solliciter sa participation audit événement dans le cadre du 350^e de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est déposée.

5.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.1 Mise en œuvre du PGMR - Rapport annuel

Le directeur général soumet que le conseil de la MRC du Haut-Richelieu doit adopter une résolution visant à ratifier le rapport annuel de la mise en œuvre du PGMR, le tout à être transmis pour l'obtention des subventions disponibles dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

5.2 Règlement 521

5.2.1 Adoption du règlement 521 modifiant le règlement 389

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 521 modifiant le règlement 389 relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles de sorte, entre autres, à encadrer le remplacement des bacs de récupération, préciser certaines définitions et descriptions de même que toutes modifications relatives à la gestion intégrée des matières résiduelles.

5.2.2 Interdiction relative à l'herbe coupée et feuilles mortes

Les membres du comité administratif reportent l'intégration d'une clause d'interdiction de mettre l'herbe coupée et les feuilles mortes aux ordures à l'intérieur du règlement 389 relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles. Ces mesures seront entérinées lorsque le projet de plateforme de compostage sera plus avancé.

5.3 Compo-Haut-Richelieu inc. - Rapport d'activités 2015

Mme Christiane Marcoux présentera le rapport d'activités 2015 de Compo-Haut-Richelieu inc. dans le cadre de la séance ordinaire du conseil du 11 mai 2016.

6.0 COURS D'EAU

6.1 Décharge des Vingt, branche 2 - Saint-Alexandre

6.1.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 2 du cours d'eau Décharge des Vingt située en la municipalité de Saint-Alexandre.

6.1.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme J. A. Beaudoin Construction Ltée en vue de la réalisation des travaux d'entretien dans la branche 2 du cours d'eau Décharge des Vingt pour un montant total de 22 155,00\$ (taxes en sus).

6.2 Rivière du Sud-Ouest, branches 15 et 16 - Sainte-Brigide-d'Iberville

6.2.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 15 et 16 de la rivière du Sud-Ouest situées en la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

6.2.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Excavation Wilfrid Laroche en vue de la réalisation des travaux d'entretien dans les branches 15 et 16 de la rivière du Sud-Ouest pour un montant total de 29 567,50 \$ (taxes en sus).

6.3 Rivière du Sud-Ouest, branche 50 - Mont-St-Grégoire, Sainte-Brigide-d'Iberville et Sainte-Angèle-de-Monnoir

6.3.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 50 de la rivière du Sud-Ouest située en les municipalités de Mont-Saint-Grégoire, Sainte-Brigide-d'Iberville et Sainte-Angèle-de-Monnoir.

6.3.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Excavation Wilfrid Laroche en vue de la réalisation des travaux d'entretien dans la branche 50 de la rivière du Sud-Ouest pour un montant total de 13 402,00 \$ (taxes en sus).

6.4 Rivière du Sud, branches 100 et 101 - Saint-Georges-de-Clarenceville - Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 100 et 101 de la rivière du Sud situées en la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

6.5 Cours d'eau Faddentown, branche 10 - Henryville, Noyan et Saint-Georges-de-Clarenceville - Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 10 du cours d'eau Faddentown située en les municipalités d'Henryville, Noyan et Saint-Georges-de-Clarenceville.

6.6 Rivière du Sud, branches 100 et 101 et cours d'eau Faddentown, branche 10 - Henryville, Noyan et Saint-Georges-de-Clarenceville - Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien dans les branches 100 et 101 de la rivière du Sud et dans la branche 10 du cours d'eau Faddentown pour un montant total de 50 655,50 \$ (taxes en sus).

6.7 Cours d'eau Lemieux - Henryville - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme PleineTerre s.e.n.c. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Lemieux situé à Henryville.

6.8 Rivière du Sud, branche 75A - Saint-Georges-de-Clarenceville - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme PleineTerre s.e.n.c. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 75A de la rivière du Sud située à Saint-Georges-de-Clarenceville.

**6.9 Réclamation pour perte de récolte -
 Digues et station de pompage de la rivière du Sud**

Les membres du comité administratif prennent connaissance du refus d'accepter l'offre de règlement de 2 500\$ de M. Sylvain St-Denis pour les pertes de récolte de blé d'automne. Après discussion, considérant que les récoltes 2014-2015 de cette essence pour la région ont subi une perte de 75% dû aux intempéries et puisque les terres de M. St-Denis sont très basses et qu'il y a un risque imminent relativement à cette culture, les membres du comité administratif demandent à transmettre un chèque au montant de 2 500\$ à M. St-Denis en dédommagement et ce, sans admission de responsabilité incluant un avis à l'effet que ce versement ne crée aucun précédent, considérant qu'il n'y a pas d'obligation de résultat vis-à-vis le maintien du niveau d'eau.

Il est également rappelé que le système de digues et station de pompage avait été implanté, entre autres, pour permettre de cultiver plus tôt au printemps afin de maximiser les rendements.

6.10 Avis publics - Appels d'offres

Considérant les coûts de publication dans les journaux, les membres du comité administratif acceptent que les appels d'offres pour l'obtention de soumissions relatives aux travaux d'entretien de cours d'eau soient publiés via SEAO (à titre gratuit pour la MRC), paraissent au sein du site Web de la MRC du Haut-Richelieu en incluant les devis et soient également acheminés par courrier électronique à l'ensemble des entrepreneurs connus de sorte à maximiser la participation du plus grand nombre d'entrepreneurs pour l'obtention de meilleurs prix.

7.0 VARIA

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1735-05-16 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
 Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 3 mai 2016.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier